

■ **Fondation en faveur de l'Ecole Professionnelle suisse de Droguerie ou d'autres institutions de formation professionnelle de l'Association suisse des Droguistes**, à Neuchâtel, CH-645-0401187-7 (FOSC du 27.11.1995, p. 6477). Rothen Jean-Daniel, Hutter Ernst et Burri Josef ne sont plus membres du conseil de fondation; leurs pouvoirs sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Seiler Patrick, de Bönigen, à Zuchwil, président, Nyfeler Matthias Josef, de et à Binningen, vice-président, membres du conseil de fondation. Signature collective à deux, avec le président ou le vice-président, a été conférée à Bangerter Martin, de Lyss, à Kollfingen, membre et secrétaire du conseil de fondation, et Günther Beat Friedrich, de Belpberg, à Unterseen, directeur.

Journal no 1855 du 30.06.2005
(02919388 / CH-645.0.401.187-7)